

Projet Séjour Rando 2023 au MONTENEGRO

Séjour Rando au Monténégro du 24/09 au 1/10/23 organisé par le CDRP 27

Le CDRP 27 propose à tous les clubs du département de l'Eure et leurs licencié(e)s, **un séjour Rando** au Monténégro, en Pension Complète 8 jours/7 nuits, du 24 septembre au 1^{er} octobre 2023, en partenariat avec TOURISTRA Vacances, à l'Hôtel-Club « Montebay Perla » dans le petit village de Prcanj.

Ente Balkans et Mer Adriatique, le Monténégro offre une grande diversité de paysages : montagnes et roches calcaires, forêt couvrant 54 % du territoire, littoral très découpé.

Face à la mer et la superbe chaîne de montagnes qui entoure la baie de Kotor, l'hôtel-club Montebay Perla offre un cadre idyllique pour un séjour paisible et agréable. Il est situé au bord de la plage, dans le petit village de Prcanj qui a gardé tout le charme des bâtisses vénitiennes dans la fameuse baie de Kotor. La magnifique ville de Kotor est à 5 km et le village de Perast avec ses palais baroques à 16 km. La Marina de luxe de Porto Monténégro se trouve à 12 km de Prcanj.

Le séjour rando est prévu en Pension Complète, (1^{er} et dernier repas à l'hôtel selon les horaires d'avion, maxi 14 déjeuners+dîners/semaine) et en chambre double à partager (supplément chambre individuelle, sur demande et en nombre limité : 190 €).

Présence d'un représentant Touristra Vacances/ Club 3000 et d'un animateur.

Le séjour Rando propose 4 jours de randonnées avec guide francophone (4 à 6h de marche). Voir le programme rando joint. Attention : dénivelés de l'ordre de 350 à 500 m, voire 900 m en dénivelé négatif, passages parfois difficiles (utilisation des cordes).

Les transports pour les randonnées seront effectués en bus privés.

Vous pourrez profiter de vos moments libres pour des balades découverte afin de découvrir les environs et la vie locale en compagnie d'un animateur.

Coût du séjour Rando, par personne, base 40 personnes : environ 1350 €, comprenant la pension complète, les boissons incluses aux repas, le transport aérien Paris/Tivat/Paris, les transferts aéroport/hôtel-club/aéroport, les taxes aériennes (sous réserve de majoration et de hausses de carburant en 2023), la taxe carbone, l'assurance annulation/interruption de séjour avec garanties COVID, l'assurance assistance-rapatriement avec garanties COVID, la présence d'un représentant Touristra Vacances/Club 3000 et d'un animateur, la taxe de séjour, les guides et le programme de randonnées, les transferts A/R en bus privé pour les randonnées, les transferts A/R région Normandie/aéroport parisien.

Le prix ne comprend pas : les pourboires, les dépenses personnelles, les excursions facultatives, la surcharge carburant éventuelle.

Supplément chambre individuelle : 190 €, contingent limité, sous réserve de disponibilité.

Attention : 40 places disponibles, inscriptions auprès d'Armelle jusqu'au 15 octobre 2022.

Rappel : il s'agit d'un séjour Rando et non d'un séjour excursions.

Inscriptions :_Les bulletins d'inscriptions et les règlements sont à adresser à :

Armelle LEFÈVRE, 40 Rue Principale, 27420 VILLERS EN VEXIN

Prise en compte des inscriptions :

- Etre licencié(e) dans un des clubs du département de l'Eure affilié à la Fédération Française de Randonnée (FFRandonnée).
- **Par ordre de réception des inscriptions jusqu'au 15 octobre 2022.**
- **Compte tenu des 40 places disponibles, le nombre d'inscrits par club sera limité**
- Aucune dérogation (inscription après la date limite, autre mode d'hébergement,...) ne sera acceptée.

Règlement : par chèque, à l'ordre de CDRP 27 ; les chèques-vacances ne sont pas acceptés

Un étalement en 5 paiements est établi, à savoir :

- Un chèque d'acompte de 280 € à l'ordre de CDRP 27 sera demandé avec le bulletin d'inscription dûment rempli et signé et sera encaissé mi-octobre 2022.
- Un 2^{ème} règlement de 280 € sera à faire parvenir avant le 30 novembre 2022.
- Un 3^{ème} règlement de 280 € sera à faire parvenir avant le 30 janvier 2023
- Un 4^{ème} règlement de 280 € sera à faire parvenir avant le 15 avril 2023
- Le solde du séjour devra être réglé avant le 25 juin 2023.

Règlement intérieur :

Tout participant s'engage à respecter la charte du randonneur. Il s'engage à respecter les conditions financières et d'organisation précisées dans l'activité proposée (nombre d'inscrits, répartition dans les chambres ou hébergements, transport,..). Il s'engage à supporter les frais supplémentaires en cas de désistement (frais d'annulation, frais incombant à une organisation différente que celle définie au préalable, ...), quelque soit le motif de désistement sauf cas de force majeure considérés dans les contrats d'assurance annulation. Toute personne contrevenante à ce règlement, pourra être exclue du groupe ou suspendue d'éventuelles inscriptions sur d'autres séjours.

Si vous êtes intéressé(e) par ce projet, inscrivez-vous très rapidement.

**Pour tout contact, s'adresser à Armelle LEFÈVRE, responsable séjour CDRP 27, Tél :
06 17 56 69 43 Courriel : armelle.lefevre27@gmail.com**

**Adresse postale : Mme LEFEVRE Armelle, 40 Rue Principale, 27420 VILLERS en
VEXIN**

Armelle LEFEVRE, Responsable organisation Séjours Rando CDRP 27